

Monsieur Jean-Luc BOCH
Président
Syndicat Intercommunal de la Grande
Plagne
1355 route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENNAISE

Saint-Denis, le 5 avril 2024

Monsieur le Président,

Jean-Pierre Farandou, le Président-Directeur général du groupe SNCF, m'a fait part de votre courrier du 27 février dernier dans lequel vous l'interrogez au sujet d'un éventuel projet de réduction généralisée des dessertes TGV sur la ligne Paris-Chambéry-Annecy.

J'ai le plaisir de vous confirmer qu'aucun projet de réduction globale des dessertes TGV n'est envisagé par notre entreprise.

Si l'offre à grande vitesse peut être amenée à s'adapter aux évolutions de la fréquentation des voyageurs, la ligne Paris - Chambéry - Annecy est aujourd'hui portée par une dynamique positive. Elle restera ainsi à un niveau de 5 allers-retours quotidiens en 2024. Par ailleurs, la desserte de la ligne Paris - Annecy sera renforcée cet été, avec 60 000 places supplémentaires par rapport à l'été 2023. Cela permettra d'accompagner pleinement la croissance du tourisme estival en montagne.

En outre, vous aurez également souligné toute la mobilisation des équipes de TGV pour maintenir l'offre en gare de Chambéry, malgré l'interruption de la ligne internationale et des circulations entre Paris et Milan à la suite de l'éboulement survenu en vallée de la Maurienne. Un travail très important a été exécuté pour rétablir, dans des délais très courts, la circulation du train Paris - Milan, dans un premier temps jusqu'à la préfecture savoyarde puis, depuis le 10 janvier jusqu'à Milan, avec un dispositif train + bus.

Enfin, j'attire votre regard sur toute l'attention dont les Alpes ont fait l'objet lors des dernières vacances de février : la capacité des TGV INOUI desservant Aime-la-Plagne a été cette année encore renforcée lors de cette période.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma respectueuse considération.



Christophe Farandou

Président-Directeur général de SNCF Voyageurs

Dans le cadre de la politique de transparence de SNCF, cet échange de courriers sera publié sur son site SNCF.com sauf si vous manifestez votre opposition dans un délai de quinze jours.